Nations Unies S/PV.4094



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-cinquième année

4094e séance
Lundi 31 janvier 2000, à 9 h 30
New York

Président :	M. Holbrooke	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Argentine	Mme Moglia
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Qin Huasun
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Dejammet
	Jamaïque	
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Keita
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Richmond
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2000/39)

00-26874 (F)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

La séance est ouverte à 9 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Géorgie

Rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2000/39)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général concernant la situation en Abkhazie (Géorgie), document S/2000/39. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/56, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2000/52, qui contient le texte d'une lettre datée du 26 janvier 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant la décision du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) sur les nouvelles mesures visant à régler le conflit en Abkhazie (Géorgie).

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Absent :
Jamaïque.

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, zéro voix contre, zéro abstention et une délégation absente, la Jamaïque. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1287 (2000).

[La Représentante permanente de la Jamaïque a ultérieurement indiqué qu'elle aurait voté pour si elle avait été présente au moment du vote.]

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 9 h 45.